

LE GUIDE DE LA RENTRÉE 2023

Prématernelle 18 mois à 3 ans

OBJECTIFS

La Petite École Vision Lévis s'est donné comme mission de développer le plein potentiel de chaque enfant qu'elle accueille en s'appuyant sur les avantages que procurent un environnement multilingue et des activités ludiques et en contexte, en priorisant les langues, la psychomotricité et l'entrée dans le monde de l'écrit.



La petite école
VISION
LÉVIS

APPROCHE BIENVEILLANTE

Nos interventions se veulent éducatives et nous pratiquons la saine discipline positive. Notre code de vie se veut le reflet d'une école exigeante, bienveillante et structurante qui nous permet d'évoluer dans un vivre ensemble de qualité et qui permet aux enfants de se développer sainement.

Nous utilisons l'approche bienveillante dans nos interventions avec les élèves. Nous pratiquons une démarche de réparation, lorsque nécessaire.

HORAIRE RÉGULIER

La petite école Vision Lévis offre des services de garde éducatifs et d'activités d'éveil de **7 h à 17 h 30** du lundi au vendredi. Les activités animées par l'éducatrice débutent à **8 h 30** et se terminent à **15 h 30**. L'enfant arrive **au plus tard** 15 minutes avant le début des activités, soit à **8 h 15**.

Nous comptons sur la présence et la ponctualité de tous les enfants afin que la classe puisse débuter **dès 8 h 30**.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Nous avons établi trois modes de communication avec les parents :

1- « **Grafea-Go** » : une application qui permet de partager avec les parents le portfolio de leur enfant, de suivre son développement et ses progrès sur une base quotidienne. Les éducatrices vous enverront les codes d'accès pour vous connecter à cette plateforme.

2- **Les courriels** : une façon de transmettre l'information générale sur les sorties, les activités spéciales, pour des besoins spécifiques et ponctuels ou pour des rappels de toutes sortes, etc.

Pour communiquer une absence ou un retard : veuillez aviser l'éducatrice de votre enfant et l'adjointe à la direction à ccaron.levis@petiteecolevision.com en laissant le nom de votre enfant, sa classe, le motif et la durée de son absence.

3- **Le téléphone** : pour des besoins de contacts **urgents** seulement ou de **dernière minute**, veuillez composer le **418-834-3113**.

4-**Facebook** : nous vous invitons à suivre régulièrement notre page Facebook pour être en mesure de suivre notre belle aventure éducative.

Toute plainte de toute nature devra être adressée à la directrice propriétaire, Mme Christine Bellerive, à l'adresse courriel suivante: cbellerive@ecolevision.com. La directrice s'engage à donner suite au courriel dans un délai de 24 heures et à traiter la plainte dans les meilleurs délais.

ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

ARRIVÉE : l'accueil des élèves se fait à l'extérieur entre 7 h et 8 h. À partir de 8 h, l'accueil se fait à l'intérieur. Le parent confie son enfant à la personne responsable de l'accueil.

DÉPART : entre 15 h 30 et 17 h 30, les enfants sont à l'extérieur. Le parent se rend dans la zone d'accueil pour venir récupérer son enfant.

ARRIVÉE TARDIVE

Afin de préserver le bon déroulement des activités prévues au programme et afin que votre enfant puisse profiter pleinement de son temps de jeu, nous vous demandons **d'arriver au plus tard à 8 h 15**, soit 15 minutes avant le début des activités. Vous permettez ainsi à votre enfant de faire une belle transition entre le moment où il quitte son parent et celui où il rejoint son éducatrice.

Si vous arrivez **après 9 h**, la porte sera barrée automatiquement et il ne vous sera plus possible d'entrer dans le bâtiment pour des raisons de sécurité. Nous vous invitons à sonner afin qu'un membre du personnel vienne accueillir votre enfant et le reconduire à son groupe.

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT

Vous avez peut-être autorisé des personnes autres que vous-même à venir chercher votre enfant. Lorsque ces personnes se présentent, nous vous demandons d'en aviser au préalable l'éducatrice et l'adjointe à la direction le plus tôt possible **par courriel**. Cette personne devra montrer une pièce d'identité afin que nous puissions l'identifier et la laisser partir avec votre enfant.

COMITÉ CONSULTATIF DE PARENTS

Le comité de parents de la Petite École Vision Lévis consiste à :

- Créer un lien de communication entre tous les parents dont un ou plusieurs enfant(s) fréquente(nt) la Petite École Vision Lévis et la direction de l'école;
- Apporter une collaboration aux activités et projets actuels et futurs de l'école;
- Élaborer un ou plusieurs programmes de levées de fonds au bénéfice des enfants de l'école;

Le comité de parents se réunit 5 fois durant l'année scolaire. Un calendrier des rencontres est établi en début de chaque année scolaire.

Les parents qui désirent s'investir au sein du comité de parents sont invités à communiquer leur intérêt à Madame Christine Bellerive à l'adresse suivante : cbellerive@ecolevision.com.

RÉCRÉATION

À moins d'un avis écrit du médecin, tous les enfants sortent obligatoirement à l'extérieur lors des périodes de récréation prévues à l'horaire. Nous vous invitons à consulter la « **Politique sur les récréations à l'extérieure** » dans la section « **Parents** » sous l'onglet « **Règlements généraux** ».

MALADIE

Si votre enfant est malade (fièvre, vomissements, diarrhée, maux de ventre ou autres), nous vous demandons de le **garder à la maison**. Un enfant qui ne se sent pas bien n'est pas en mesure de suivre les activités prévues par son éducatrice. C'est la raison pour laquelle il est préférable qu'il se repose à la maison.

Afin d'être bien informés des différents cas menant à l'exclusion d'un enfant malade, nous vous invitons à consulter la « **Politique sur les enfants malades** » dans la section « **Parents** » sous l'onglet « **Règlements généraux** ».

Si votre enfant est malade ou se blesse à l'école, un responsable communiquera avec vous pour que vous veniez le chercher, s'il y a lieu. Un rapport d'accident est rempli le cas échéant par l'intervenant témoin qui le remet par la suite aux parents pour signature.

Pour prendre connaissance des symptômes à surveiller, veuillez [cliquer ici](#).

MÉDICAMENTS

Tous les médicaments prescrits sont remis à l'éducatrice dans le **contenant original**. Ce dernier doit présenter clairement sur l'étiquette le **nom de l'enfant**, le **nom du médicament**, sa **date d'expiration**, sa **posologie** et la **durée du traitement**.

Le formulaire d'autorisation de distribution de médicaments doit également être dûment rempli et signé par le parent avant que les personnes autorisées puissent l'administrer (Ex : Epipen, antibiotique, etc.). L'enfant peut revenir à l'école entre 24 h à 48 h après avoir reçu la 1^{re} dose d'antibiotique.

Aucun médicament non prescrit ne sera administré à un enfant.

Les enfants ne sont pas autorisés à garder les médicaments en leur possession pour des raisons de sécurité. **Aucun médicament ne doit se retrouver dans la boîte à lunch de l'enfant.**

Aucun acétaminophène ne sera administré aux enfants.

Le baume à lèvres, la crème solaire, la crème hydratante et les solutions nasales salines peuvent être administrés par le personnel autorisé sans prescription médicale. Toutefois, leur administration doit être autorisée par écrit par le parent et les contenants **doivent être clairement identifiés au nom de l'enfant**.

Nous fournissons la crème solaire à tous les enfants.

ALIMENTATION

Nous encourageons les élèves à adopter de bonnes habitudes alimentaires. Pour vous assurer que la boîte à lunch de votre enfant soit conforme au règlement de l'école, nous vous invitons à consulter notre « **Plan d'action pour les saines habitudes de vie** » disponible dans l'onglet « **Sac d'école** » section « **Tout sur la rentrée** ». Nous suggérons fortement d'inclure des aliments que votre enfant aime ; un enfant qui ne mange pas au dîner n'est pas en mesure de fournir les efforts nécessaires pour participer aux activités de l'après-midi.

Nous suggérons aux parents de préparer une boîte à lunch «zéro déchet» en utilisant des contenants réutilisables. Nous vous invitons à consulter « **Quoi mettre dans ma boîte à lunch zéro déchet** » dans la section « **Sac d'école** » sous l'onglet « **Tout sur la rentrée** ».

Les microondes seront en fonction, toutefois, nous vous recommandons des contenants isolants de type « Thermos ».

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

À partir de 7 h le matin et 15 h 30 en fin de journée, nous vous demandons de stationner votre voiture dans une **case de stationnement**, même pour une courte durée, pour ne pas bloquer la circulation et pour faciliter la circulation.

Veuillez prendre note que le débarcadère est réservé aux élèves du primaire seulement. Si vous avez **un enfant au primaire ET un enfant au préscolaire**, vous pourrez utiliser une case de stationnement pour vous stationner.

INTERDICTION DU FUMER

Il est strictement interdit de fumer sur les terrains de la petite école Vison Lévis et de l'école Vision Rive-Sud.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de mauvais temps, la prématernelle ferme habituellement ses portes dès 6 h le matin. Il ne peut y avoir de fermeture au cours de la journée. Nous vous invitons à écouter le « FM 98,9 », le « FM 107,5 » ou le « FM 95.1 ». Il n'y a pas de reprise ni de remboursement pour les tempêtes.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les vêtements ne faisant pas partie de la garde-robe scolaire ne peuvent être portés à la Petite École sauf pour la classe des 18 mois.

Tous les articles appartenant à votre enfant **doivent être identifiés à son nom** y compris : bas, chapeau, casquette, mitaines, tuque, cache-cou, souliers, etc. Il est plus facile de les retourner à leur propriétaire lorsqu'ils sont identifiés.

Nous allons jouer dehors même s'il pleut et nous allons également jouer au bord du ruisseau. Votre enfant a donc besoin de **bottes de pluie** qui devront rester à l'école. Prenez note que nous fournissons un habit de pluie qui se porte par-dessus les vêtements extérieurs de l'enfant.

EFFETS PERSONNELS

Afin de favoriser un climat sain, tout article de la maison qui ne fait pas partie de la liste d'articles scolaires (jouet, bijou fantaisie, maquillage, petite auto, etc.) est **interdit à l'école**, sauf sur demande spéciale qui est communiquée par l'éducatrice.

Les enfants ont le droit d'apporter leur toutou et leur doudou qu'ils doivent laisser à l'école.

Votre enfant aura besoin d'un ensemble de vêtements de rechange (bas, sous-vêtement, pantalon sport et chandail) que nous vous demandons de placer dans un sac de type « Ziploc » identifié à son nom en cas de dégât. Nous vous retournerons les vêtements souillés dans ce sac et vous pourrez en rapporter un autre. Veuillez noter que les vêtements de rechange peuvent être des **vêtements réguliers** qui ne font pas partie de la garde-robe scolaire et qui doivent être identifiés au nom de votre enfant.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Il n'y a pas de service offert pendant les journées pédagogiques inscrites au calendrier 2023-2024. Nous avons enlevé 6 journées pédagogiques au calendrier qui sont maintenant des **journées régulières d'école**. Si votre enfant est présent aux journées suivantes, il y aura un coût supplémentaire (**81\$**) puisque ce sont des jours qui ont été ajoutés :

Vendredi 6 octobre 2023

Lundi 8 janvier 2024

Vendredi 28 février 2024

Lundi 11 mars 2024

Mardi 2 mai 2024

Vendredi 26 mai 2024

Vous aurez toujours la possibilité de garder votre enfant à la maison cette journée.

SORTIES ÉDUCATIVES

À la Petite École Vision Lévis, nous favorisons les sorties éducatives afin de stimuler, soutenir et renforcer les apprentissages. Une sortie par mois est prévue au programme et nous vous demanderons de remplir une autorisation pour chacune des sorties prévues. Nous avons besoin de parents accompagnateurs et vous en serez avisés à l'avance. Le transport se fait habituellement par autobus scolaire.

COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter le tableau ci-dessous afin de vous guider vers la personne qui pourra vous répondre.

Directrice propriétaire	Mme Christine Bellerive Cbellerive@ecolevision.com	
Directrice Générale de la petite École Vision	Miss Jennifer Massey Jmassey.levis@petiteecolevision.com	418-834-3113 poste 201
Chargé de projets	Mme Claudine Caron Ccaron.levis@petiteecolevision.com	418-834-3113 poste 203

CALENDRIER SCOLAIRE

Nous vous invitons à consulter régulièrement le calendrier scolaire qui a été placé sur le site Internet de la petite école dans la section « **Sac d'école** » sous l'onglet « **Calendrier et dates importantes** » afin de prendre connaissance des congés qui sont prévus tout au long de l'année, des événements spéciaux, des sorties scolaires, etc.

MOT DE LA FIN

Je vous remercie de votre collaboration, chers parents, et je souhaite à tous les enfants qui fréquentent la Petite École Vision Lévis des moments riches, stimulants et heureux avec leur éducatrice en 2023-2024 !

Veuillez recevoir mes salutations distinguées !

Jennifer Massey Directrice Générale
La Petite École Vision Lévis